

LE NICOLETAIN

ORGANE DE LA VILLE DE NICOLET ET DES COMTES DE NICOLET ET D'YAMASKA.

ABONNEMENT:	
Un an	\$1.00
Six mois	.60
ETATS-UNIS:	
Un an	\$1.50
Six mois	\$1.00

VOL. XVII. — No 15.

Imprimé à SAINT-JUSTIN, VENDREDI, LE 16 MARS 1945.

Camille Duguay, fondateur.

Perfection et Paternité de St-Joseph

En apparence Saint Joseph n'a rien fait, sur la terre, de très extraordinaire. Toute sa vie est tissée de la plus parfaite simplicité: travail sain, honnête, mais obscur; obéissance sans réplique aux inspirations divines; chasteté admirable; constante sollicitude pour la Mère divine et l'Enfant-Dieu confiés à sa garde.

Mais, quelle majesté inouïe se dégage de cette personnalité, unique en grandeur et en humilité. "Cet homme, dit Mgr Gay, est posé comme sur le seuil de Dieu, pour, de là, apparaître au monde enveloppé de lumières qui, à nos yeux chétifs, semblent de noires ténèbres." C'est un homme que nul n'a remarqué sur la terre. Il vivait en Dieu, pour Dieu. Sa sainteté fut ignorée, cachée. Mais, après vingt siècles, c'est notre cher pays, le Canada, qui est choisi pour devenir le théâtre des prodiges opérés par cet humble devenu si puissant auprès de Dieu. Oui, des hauteurs du Mont-Royal St Joseph dispense à profusion ses faveurs; et l'Oratoire, grandiose en sa piété, élevé là par la ferveur, la générosité et la reconnaissance des fidèles, dira aux générations le pouvoir spirituel et la paternelle bonté du père nourricier de l'Enfant-Dieu.

De même que Marie, au pied du Calvaire, devint la Mère de tous les chrétiens; de même que Jésus, par son immolation, son adoption, se fit notre frère, ainsi St Joseph, l'époux de la mère de Dieu fait homme, peut-être considéré comme le père de la multitude des chrétiens. "Il a sur l'Eglise, dit Léon XIII, une autorité que l'on peut appeler paternelle."

Confiance donc en St Joseph. Il a pourvu à la subsistance de Celui qui nourrit le monde. Il a remué le berceau du Puissant qui fait se mouvoir les astres dans le ciel. Il a porté dans ses bras le dispensateur de tous les dons, l'auteur de toutes les beautés, le roi de l'univers. Avec Marie, il a provoqué les premiers sourires et les premières paroles du Verbe éternel. Il a appris à faire ses premiers pas à Celui par qui marchent les mondes.

Madame CAMILLE DUGUAY.

Les institutrices du Québec obtiendront-elles enfin justice?

COMMISSION D'ARBITRAGE TENUE A ARTHABASKA

Le tribunal institué pour arbitrer le différend entre les institutrices et les Commissions Scolaires du district d'Arthabaska a tenu des séances, en fin de semaine, au Palais de Justice d'Arthabaska.

Des témoignages et plaidoiries entendues ressortent, entre autres, les quelques points suivants:

Nos institutrices, qui ont étudié durant de nombreuses années, qui sont ensuite passées par les Ecoles Normales, retirent-elles des salaires inférieurs aux jeunes filles sans instruction travaillant dans les manufactures, les servantes et même les femmes de peine?

Nos institutrices accomplissent une tâche primordiale dans la société. A elles est confiée l'éducation de la génération de demain. Elles ont la tâche infiniment délicate et difficile d'orner l'esprit des enfants, en leur enseignant, non seulement les éléments de toutes les sciences, mais aussi en leur inculquant les idées, les principes qui font les bons citoyens.

Dans les municipalités rurales, une institutrice doit souvent enseigner à sept ou huit divisions à la fois. Aussi, c'est par un prodige de travail et de dévouement qu'une seule personne puisse suffire à la tâche.

Nos institutrices, après dix, douze, et même quinze ans d'enseignement et davantage ne reçoivent pas un salaire plus élevé qu'aux débuts de leur carrière. C'est une anomalie. Partout ailleurs, l'expérience mérite considération; elle commande une meilleure rémunération.

Nos institutrices catholiques sont-elles aussi bien payées que leurs congénères protestantes? Hélas! il faut avouer dans le sens négatif. Assez longtemps, le dévouement a été considéré chez nous comme une chose gratuite. D'ailleurs, pour avoir la force de continuer à se dévouer avec avantage et gaieté de cœur, il est nécessaire de jouir d'un confort adéquat et de se sentir apprécié. Et nous sommes dans un siècle où tout s'apprécie à prix d'argent.

Devant les injustices criantes dont elles se trouvent ainsi l'objet, nos maîtresses d'école, pour se défendre, se sont groupées, en 1937, en une Association de district et en une Fédération d'Associations, d'où l'A.C.I.R. (Association Catholique des Institutrices Rurales) et la F.C.I.R. (Fédération Catholique des Institutrices Rurales). Grâce à la Loi Provinciale des Relations Ouvrières, nos institutrices, si elles groupent dans leur Association plus de 60% des membres de la profession, ont droit de réclamer justice et, si on ne la leur rend pas, d'en appeler à un tribunal d'arbitrage. C'est ce qu'elles font présentement.

Certaines municipalités scolaires n'ont pas attendu les résultats d'un tel arbitrage pour commencer de donner justice aux requérantes. Parmi celles-là, nous devons citer la municipalité de Victoriaville, qui a déjà élevé les salaires de ses institutrices, et nous l'en félicitons. Cependant, plusieurs municipalités du district retardent encore à accorder justice à leurs maîtresses d'école.

Nous relevons dans le salaberry, hebdomadaire de Huntingdon, sous la plume de Roger Valin, ce qui suit:

"Si certaines Commissions Scolaires manifestaient vraiment de la bonne volonté, elle n'amèneraient pas des arguments comme celui-ci: "nous avons construit une école cette année, nous sommes en dette, nous ne donnerons donc pas à nos institutrices le salaire réclamé." Comme si c'était aux institutrices de se priver pour payer l'école!

Et puis n'a-t-on pas révélé, encore lundi dernier, qu'un camionneur recevait \$400.00 par an d'une Commission Scolaire pour transporter à l'école, matin et soir, trois enfants (deux des siens et un voisin!) alors que des institutrices (la majorité de vrais-je dire) reçoivent à peine \$100.00 de plus pour instruire 30 ou 40 élèves.

Premier devoir: justice à nos maîtresses d'école! Si la chose obère trop le budget des Commissions Scolaires, à elles et non aux institutrices d'organiser leur affaire! les terres sont-elles évaluées à leur valeur réelle? (2) les taxes sont-elles

bien réparties? les grosses compagnies paient-elles toute leur part? le gouvernement qui donne des primes aux éleveurs de cochons et aux producteurs de tout acabit ne peut-il, en cas de nécessité, majorer ces primes scolaires?

Ce problème, il relève de la Commission Scolaire, à elle d'y voir. Mais, la justice le demande, il ne doit pas être réglé aux dépens de nos maîtresses d'école. Depuis trop longtemps, elles ont été les crève-faim frustrées, depuis trop longtemps, leur dévouement s'est exercé à fond, depuis trop longtemps, elles ont miné leur santé et leur avenir, sans qu'on le reconnaisse. Justice pour nos maîtresses d'école!"

Quand on construit un édifice, l'on ne néglige rien pour bâtir les bases solides. L'instruction et l'éducation de l'enfant, voilà les bases de son avenir social. Il importe donc de ne rien négliger pour donner à nos enfants des institutrices compétentes et dévouées. Le manque de rémunération raisonnable, juste pourrait amener des catastrophes regrettables, en détournant de la profession d'institutrice un trop grand nombre de jeunes filles.

Puisse la vieille rangaine, le préjugé des salaires de famine pour nos maîtresses d'école être à jamais détruits dans le Québec.

Payons bien nos institutrices. Elles gagnent, laborieusement et noblement leur argent. Arrière la mesquinerie; et rendons-leur justice.

Madame Camille DUGUAY.

présentes, cette tendance à la hausse se maintient. Les faits révèlent également une hausse considérable du montant des réclamations pour dommages attribuables à la collision, par suite de l'augmentation du coût des réparations.

A cause de ces chiffres, les propriétaires d'automobiles privées paieront, à compter du 1er avril prochain, 20% de plus sur les primes couvrant les blessures corporelles et les dommages matériels et 20% de plus sur les primes couvrant la collision avec clause de déduction de \$50. à \$100. Les primes couvrant le risque d'incendie seront cependant réduites de 10%; tandis que les primes couvrant le risque de vol ne seront pas modifiées. Ces changements de taux constituent dans l'ensemble une augmentation d'environ 15%.

Les nouveaux taux s'appliqueront à toutes les nouvelles polices à compter du 1er avril et, en ce qui concerne les polices déjà existantes, à compter de leur renouvellement

Revision des taux d'assurance-automobile

Augmentation des taux d'assurances-automobiles

L'augmentation du coût des réclamations faites en vertu de polices d'assurance-automobile dans la Province de Québec exige un ajustement des primes payables pour certaines clauses d'assurance concernant les automobiles privées et certaines catégories de voitures commerciales; cependant, les propriétaires de la plupart des automobiles privées paieront encore beaucoup moins qu'il ne leur en coûtait pour la même assurance en 1941. Ainsi, dans le district de Montréal et dans les villes de Québec et de Lévis, l'assurance couvrant les blessures corporelles, les dommages matériels, l'incendie et le vol, avec les limites ordinaires de responsabilité, coûtait \$62.65 en 1941 pour les voitures telles que Chevrolet, Dodge, Ford ou Plymouth classées dans la catégorie AA de rationnement de l'essence. La prime actuelle est de \$43.75 et la nouvelle prime sera de \$50.75. Pour les voitures telles que Buick, Hudson ou Nash, qui comportaient une prime de \$78.45 en 1941, la prime actuelle est de \$46.25, cependant que la nouvelle prime sera de \$52.75.

En ce qui concerne les autres régions, les chiffres des primes sont moindres, mais la comparaison aboutit au même résultat.

Les primes concernant certains types de voitures commerciales ont aussi été modifiées.

Le coût de l'assurance-automobile dépend entièrement des réclamations qui ont eu lieu. Lorsque le nombre des accidents ou le montant des réclamations diminue, les primes sont réduites; d'autre part, si l'un ou l'autre de ces deux facteurs s'accroît, les primes doivent être augmentées pour faire face à l'accroissement des déboursés.

En 1942, puis en 1943, les primes d'assurance concernant les automobiles privées ont été sensiblement diminuées, parce que l'on s'attendait que le rationnement de l'essence et la diminution des voyages entraîneraient une baisse appréciable du nombre des accidents et du montant des réclamations. Les faits n'ont pas confirmé cette attente, car les réclamations ont été plus considérables qu'on ne l'avait prévu. Les réductions de primes ne se sont donc pas trouvées justifiées.

Il ressort des réclamations pour blessures corporelles ou dommages matériels résultant des accidents d'automobile que le pourcentage représentant les pertes est passé de 53% à 66% au cours des 24 derniers mois couverts par les statistiques officielles, cependant que le montant moyen de chaque réclamation est passé de \$99. à \$116. On s'attend que, dans les circonstances

L'OEUVRE PONTIFICALE DE ST-PIERRE APOTRE DANS LE DIOCESE DE NICOLET

Dans le cours du mois de février dernier, le diocèse de Nicolet a versé une somme de \$654.00 à l'Œuvre Pontificale St-Pierre Apôtre, répartie comme suit: M. Xavier Gays, à fonds perdu, \$600.00; M. Louis Hamel, \$25.00; contributions diverses, \$29.00.

Dans le cours de l'année 1944, le diocèse de Nicolet a versé une somme totale de \$6683.55 à l'Œuvre Pontificale de St-Pierre Apôtre.

Le directeur diocésain est M. l'abbé Georges-H. Laforest, de St-Léonard, Co. Nicolet.

AU CATHECHISME

Le vicaire interroge quelques bambins qui trépanent sur leurs chaises:

"Quand faut-il communier?"

Tous ensemble: "Souvent, M'sieur."

—Qui peut me dire pourquoi?"

Robert: "Moi, M'sieur. Parce que Jésus a pris du pain pour bien montrer qu'on doit en manger tous les jours. Tandis que s'il avait pris du dessert, ça voudrait dire qu'on doit juste communier aux grandes fêtes, ou quand on est riche."

Le vicaire un peu ému: "C'est cela, mon petit Robert; va souvent manger ce pain eucharistique. Tu recevras le dessert au paradis!"

Résultat du concours-forum sur l'histoire du Canada

Dimanche soir, le 11 mars, à la salle des Chevaliers de Colomb de Victoriaville avait lieu un concours-forum entre les élèves du pensionnat de la Congrégation Notre-Dame et les élèves de l'Académie St-Louis de Gonzague. Le jury, pour la circonstance, était présidé par Me Jules Poisson, C. R., d'Arthabaska, assisté de M. l'abbé Georges-H. Laforest, Principal de l'Ecole Normale de St-Léonard, et de M. l'abbé Alphonse Roux, aumônier des RR. Frs du Sacré-Coeur de Victoriaville.

Le questionnaire avait été préparé par M. Conrad Fouquette, professeur à l'Ecole Normale de St-Léonard. Disons, tout de suite, pour rendre justice aux professeurs des élèves concurrents, que, par une erreur d'entente, le questionnaire avait été préparé pour des élèves de onzième année. Or les élèves choisis pour répondre au concours-forum n'en sont encore qu'à leur neuvième année, deux garçons de l'Académie font leur huitième année. Tout de même, bon nombre de réponses furent données à la satisfaction du jury et aux applaudissements de l'assistance. Les questions étaient des plus intéressantes, de nature à raviver la mémoire de l'histoire de notre pays, dans sa période française. Toute l'assistance a pu en retirer des bénéfices.

Le jury s'étant retiré pour délibérer, accorda la palme aux demoiselles du pensionnat soit Mlles Esthier Ling, Marguerite Charland et Madeleine Roy, qui reçurent chacune un prix en argent de cinq dollars. L'équipe des garçons, composée de MM. Normand Cliche, Jean-Marie Dumas et Claude St-Hilaire, reçut une bourse de six dollars, pour être partagée entre les concurrents.

Me Poisson sut, en des paroles fort spirituelles, décrire l'aimable foule à laquelle nous venions d'assister avec le plus grand intérêt.

Un morceau de violon exécuté par le fils du Grand Chevalier, M. Robert Astell, recueillit des applaudissements, dont une part alla à l'accompagnateur M. Lucien Daveluy, professeur de fanfare au collège du Sacré-Coeur.

Madame Georges Blanchette, soprano, sut, une fois de plus, charmer l'auditoire par deux pièces choisies de son magnifique répertoire. Elle était admirablement secondée par son accompagnatrice, Mlle Gabrielle Vallières qui, malgré la médiocre résonance du piano, ne manqua pas de s'acquitter de sa tâche avec art et précision.

Dans son adresse de début, Me Jean Massicotte souligna le regret exprimé par plusieurs de voir un peu négligées les choses de l'esprit en notre ville. "Il y a un commencement partout" dit le maître de cérémonie. Ce concours-forum est un commencement. Espérons que ce ne sera pas un commencement stérile et sans suite; mais bien le prélude d'une série d'organisations du genre, dont il reste toujours quelque chose.

M. C. D.-B.

Journal

D'UN DOLLAR DE LA CROIX ROUGE

53¢. Pour les colis destinés aux prisonniers de guerre—leur protection contre la malnutrition et la maladie.

21¢. Pour fins de secours aux alliés de la Croix Rouge. Cette somme aide à fournir des médicaments, des vêtements, des livres et de la literie.

15¢. Pour fournitures d'hôpital, confort pour les forces armées et les civils, dons et frais divers.

2¢. Pour les cliniques des donneurs de sang.

1¢. Ce sou qui sert à l'organisation des campagnes de souscription et de publicité permet d'attirer les fonds nécessaires pour soutenir toutes les œuvres de la Croix Rouge.

4¢. Pour les œuvres de paix, y compris les gîtes de la Croix Rouge aux hôpitaux militaires du Canada.

1¢. Bien que très modique, cette partie d'un dollar couvre les frais d'administration, au Canada et outre-mer.

Je suis le dollar le plus secourable de par le monde entier. Songez au rôle que joue le dollar de la Croix Rouge dans le monde. Sans votre argent la Croix Rouge ne pourrait pas fonctionner. Votre contribution est plus nécessaire que jamais.

THE SHAWINIGAN WATER AND POWER CO. SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED QUEBEC POWER COMPANY

Entrez dans le Club des 25/25

ET OBTENEZ GRATUITEMENT LE LIVRET DU CIVISME

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Samedi soir, vers les 3 hrs, l'équipe des pompiers volontaires de cette ville, sous la direction du chef de police et des pompiers, M. Ed. Beaulac, fut appelé au local des mouvements d'action catholique de cette ville, rue St-Jean Baptiste où un commencement d'incendie venait de se déclarer au troisième étage de cet édifice. D'après les déclarations du chef des pompiers l'origine de cet incendie aurait été causée probablement par l'électricité. Au moment où le feu fut découvert, il n'y avait personne dans ce local. Cependant grâce au beau travail des pompiers l'incendie fut contrôlé en peu de temps. Tout de même la pompe à incendie fut obligée de se rendre une seconde fois au lieu de l'incendie vers minuit, et y demeura jusqu'à vers les 2 heures du matin.

Seul le troisième étage a subi des dommages par le feu. Les autres étages ont subi des dommages par l'eau. Par mesure de précaution tout l'ameublement de ce local fut démenagé.

MM. F.-X. Gagné et Nap. Rousseau avaient mis leur camion à la disposition des mouvements d'action catholique.

Cet édifice appartient à la Corporation Episcopale, de cette ville qui le mettait gratuitement à la disposition des mouvements d'action catholique.

LES CASTORS SONT VICTORIEUX

Le club de goudet, les Castors de Nicolet, viennent de terminer leur saison sportive de la présente saison par une victoire de 3 à 2 sur le club de St-Célestin. Les points furent rentrés par MM. B. Chabot, L. Duval et P. Gagné.

Nos plus grandes félicitations au club Castor dont chacun des joueurs a conservé sa belle réputation de joueur émérité pendant toute la saison.

CHANGEMENT A L'EDIFICE DES POSTES

A la faveur de certains changements qui seront bientôt effectués au second étage de l'édifice des Postes, de cette ville, le bureau des Douanes et d'Accises, actuellement situé au-dessus du bureau des Pos-

tes sera aménagé bientôt au second étage de l'annexe de l'édifice des Postes qui était occupé jusqu'à aujourd'hui par le bureau des Emprunts de la Victoire.

Les appartements actuels du bureau des Douanes et d'Accises seront aménagés comme logement pour le concierge de l'édifice des Postes, le ministère des Postes ayant décidé qu'à l'avenir le concierge devra demeurer dans l'édifice même des Postes. Cette décision semble avoir été prise par mesure de précaution depuis le vol effectué une nuit, dans le cours de l'été dernier, dans l'édifice des Postes.

L'ECHEVIN HENRI BELLEVEAU PRO-MAIRE

Lors de la dernière séance du conseil de la ville de Nicolet, M. l'échevin Henri Belleveau, président du comité des Chemins et Canaux d'égoût, a été unanimement nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Lors de cette même séance, M. H. Beauchemin a été nommé recenseur de la ville de Nicolet pour l'année 1945; MM. Roméo Lafond et Jos. Allard ont été nommés évaluateurs des stocks pour l'année 1945; M. Jean-Baptiste Lépine, de St-Georges de Windsor a été nommé vérificateur des livres de la ville pour l'année 1945.

MUTATIONS DE PROPRIETES

Depuis le commencement de l'année 1945 un grand nombre de mutations de propriétés a été autorisé par le conseil de cette ville. En voici les détails: cadastre No 198 de Théodore Desruisseaux, rue Pinard, à Chs. Ed. Montambault; No 367-4 de Denis et Fortunat Proulx, rue St-Jean-Baptiste, à Fridolin Rock; No 367-5, de Denis et Fortunat Proulx, rue St-Jean-Baptiste, à F. Rock; Nos 296-1 et 297-1, de J. Alfred Gaudet, coins N.-Dame et Panet, à La Caisse Populaire de Nicolet; No 178-7, de La Caisse Populaire, rue Notre-Dame à Henri Blanchette; Nos 369-2-3-4 de Dame Valéria Lafond, rue Lasalle, à Lucien Savard; No 369-2-1 de Geo. Henri Bergeron, rue Lasalle, à Dame Gabrielle V. Veilleux; No 364-16 de Alphonse Labbé, rue Panet, à Lucien Labbé; No 307 de Marie et Parmélie Pinard, rue Plessis, à Bruno Desfossés; No 307, de Bruno Desfossés, rue Plessis, à Donat Hamel; No 341 de Victor Métivier,

rue Notre-Dame à Roméo Brisson; No 354 de Donat Hamel, rue Signai à Hervé Gaston Charland; No 278-1 d'Arthur Désilets, rue Plessis, à Noël Côté; No 278-1 de Noël Côté, rue Plessis à Geo.-Et. Côté; No 367-13 de Louis Montambault, rue Raimbault, à Fernand Montambault; No P179-18 de la Succession Nap. Trudel, rue Notre-Dame à Jos. Florent; No 361-24, de Ed. Beaulac, rue Ferland, à Octave Maurais; Nos 244 et 245 de Dame Germaine Dufresne-Gaudet, rue St-Jean-Baptiste à Emery Talbot.

PREVISIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE NICOLET POUR L'ANNEE 1945

Lors de sa dernière séance, le conseil de la ville de Nicolet a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 1945, préparées et présentées par M. l'échevin J.-C. Mercier, président du comité des Finances. Le budget de la ville de Nicolet sera réparti comme suit pour l'année 1945:

Revenus	
En imposant sur les terrains en clos et en pâturage une taxe annuelle de \$1.00 pour chaque \$100. d'évaluation imposable;	
En imposant sur les autres immeubles de la ville de Nicolet une taxe de \$1.60 pour chaque \$100.00 d'évaluation imposable;	
En collectant la taxe d'eau et du filtre dument imposée;	
En collectant la taxe immobilière dument imposée;	
En percevant les autres revenus divers payables à la ville de Nicolet;	
Les revenus seront les suivants:	
Taxe foncière sur \$766,235.00 d'évaluation à \$1.60	\$12,259.76
Taxe foncière sur \$78,315 d'évaluation à \$1.00	783.15
Eau et filtre	13,500.00
Locataires	2,000.00
Occupation	900.00
Affaire	1,700.00
Vidanges	450.00
Chiens	90.00
Intérêts	500.00
Balance publique	75.00
Taxe d'amusement	400.00
Utilités publiques	292.20
Divers	1,300.00
Total:	\$34,250.11
Dépenses	
Aqueduc	\$6,600.00
Salaires ingénieurs	\$2,160.00
Canaux d'égoûts	800.00

Feu	1,600.00
Eclairage des rues	1,700.00
Voltrie	1,500.00
Hôtel de Ville	500.00
Police	1,400.00
Contremaitre	1,198.00
Obligations	2,900.00
Intérêts	6,837.50
Remise taxe d'amusement	240.00
Assistance publique	2,100.00
Hygiène	660.00
Dépenses générales	3,000.00
Réserve	2,156.61
Total:	\$34,250.11

DIVERSES AFFAIRES MUNICIPALES

Lors de sa dernière séance répondant à la demande des Guides Catholiques et de la Société Canadienne de la Croix Rouge, section de Nicolet, le conseil de cette ville leur a voté à chacun un octroi de \$25.00.

Répondant à la demande de la ville de Nicolet au sujet du parachèvement en bitume ou asphalte de la route nationale No 3 conduisant de Nicolet à Ste-Angèle, dans la paroisse St-Jean Baptiste de Nicolet, l'hon. Talbot, ministre de la voirie et M. Emery Fleury, député de Nicolet à Québec, se sont montrés favorables à ce projet.

Warwick

Chez les Fermières. — Le 21 février eut lieu l'assemblée mensuelle des membres du Cercle des Fermières. L'assemblée débuta par la prière. Mme la présidente souhaita la bienvenue aux membres du Cercle: Mlle Marie-Ange Moreau, secrétaire, lut les minutes de la dernière assemblée, ainsi que la correspondance reçue au cours du mois. La secrétaire avait aussi le plaisir de présenter plusieurs nouveaux membres, et qui monte le total des membres du cercle à 150.

Les concours du mois étaient une pièce murale et des gants de dame ou jeune fille. Les prix furent ainsi gagnés: 1er prix: Pièce murale: Mme Gaston Laroche; 2e: Mme Noé Bélanger; 2e: Rosaire Desharnais. — Gants: 1er prix: Mlle Thérèse Chabot; 2e: Mme Armand Bilodeau; 3e: Mme Alfred Lachance; 4e: Lucienne Desrochers; 5e: Mlle Marie-Ange Moreau.

Comme il y avait une si grande

quantité de gants au concours, les membres du Bureau de direction décidèrent de faire tirer deux prix aux membres qui n'avaient pas été favorisés. Ils furent gagnés par Elizabeth Carrier et Mme Noé Bélanger.

Les juges des concours étaient Mesdames Napoléon Rondeau et Arsène Leclair. Elles nous ont avoué que l'expertise avait été très difficile. Car tous les articles exposés étaient très bien faits.

Le programme du mois fut exécuté: 1ère démonstration: coussin, modèle entrelacé, par Mlles Angèle Pellerin et Thérèse Chabot; 2e démonstration: pantoufles tressées, par Mme Gédéon Laroche; 3e démonstration: Manière d'assembler les courtes-pointes, par Mme Napoléon Picard; 4e: Recette, par le cercle: de pain de boeuf, glace pour Moka.

L'assistance était de 76 membres. Un prix de présence, donné par Mme Hervé Laineuse, gagné par Mlle Lilliane Desrochers.

Mme Napoléon Picard, présidente sut remercier aimablement tous ceux qui ont contribué au succès de cette assemblée.

Le chant: O Canada, clôtura cette réunion.

Succès en février: A l'Ecole No. 6a, dirigée par Mlle Monique Pellerin, sont à l'honneur: 7e année: Mlle Suzanne Gauthier; 6e: Mlle Madeleine Chabot; 4e: Lionel Chabot; 3e: Gilles Desharnais; 2e: Sylvio Boutin; 1ère: Fernande Boutin.

Ecole No. 9 dirigée par Mlle Jeannette Leblanc

Ont primé pour examens de février:

7e année: Jean-Marc Desrochers; 6e: Bernadette Desrochers; 5e: Adrien Paré; 4e: Clément Desrochers; 3e: Yolande Laroche; 2e: Françoise Desrochers; 1ère: Denise Laroche.

Classé No 7, dirigée par Mlle Gemma Pellerin.

Voici la liste des élèves qui sont à l'honneur pour le mois de février: 7e année: Jeanne Hamel; 5e: Hermann Hamel; 4e: Cécile Desharnais; 3e: Irène Hamel; 2e: Madeleine Dion, Elodien Desharnais; Ecole Na. 8, dirigée par Mlle 1ère: Marie-Berthe Fournier.

Simonne Desrochers: 13 élèves ont subi l'examen du mois de février. Les résultats sont les suivants: 6e année: Pauline Picard; 5e:

Gisèle Desrochers, Gilberte Desrochers; 4e: Jeannine Ménard; 3e: Eddy Desrochers, Marcel Brouillard; 2e: Cécile Desrochers, Louise Martel.

1ère: Germain Brouillard, Huguette Brouillard.

Ecole No. 13, dirigée par Mlle Jeannine Picard

7e année: Elizabeth Rondeau, Madeleine Desrochers.

6e: Rollande Rondeau, Rachel Rondeau.

5e: Onil Pepin, Carmen Laroche.

4e: Marcel Laroche.

3e: Claude Pepin, Marcel Rondeau, Gaston Desrochers, Raymond Rondeau.

2e: M. Jean Rondeau, Denise Pepin, Jean-Marc Laroche, Gérard Laroche, Daniel Laroche.

1ère: Hermann Pepin, Monique Laroche, Gilles Laroche.

Politesse: Claude Pepin. Ordre: Carmen Laroche. Félicitations à ces vaillants élèves.

LA MINUTE GAIE

D.— Quel est le mot de sept lettres dont il ne reste plus rien quand on lui ôte les trois premières?

R.— Vaurien.

D.— Quel est le comble de la poltronnerie?

R.— Reculer devant une horloge qui avance.

M. Prudhomme raconte la mort de son père: Lorsque le digne auteur de mes jours fut feu, nous l'entermâmes avec une grande pompe.

D.— Quel est le comble de l'amour de sa profession pour un médecin-député?...

R.— C'est de panser ce qu'il dit...

Mon premier est simple voyelle. Mon second est charmante fleur Et l'emblème de la candeur, Imite-à gentille jouvencelle, Elle est l'orgueil du jardinier. Joli prénom féminin mon entier Réponse: Alice (A-lis).

Les énormes boutons étaient à la mode. Une dame en ayant perdu deux, demanda à sa petite fille si elle les avait vus.

—Oui, maman, répondit l'enfant, la cuisinière les a, elle s'en sert comme couvercles de casseroles.

ON DEMANDE A ACHETER

Nous payons les plus hauts prix pour machines à tricoter "Auto-Knitter" en bon ordre. S'adresser à: Mme Alfred Lauzon, 118-C, rue Notre-Dame, C. P. 453 Tél. 735. — Victoriaville, Co. Arthabaska.

CHAUFFAGE AUTOMATIQUE

Si vous désirez un bon foyer mécanique (Stoker) Visitez les distributeurs autorisés du fameux

"IRON FIREMAN"



Vendu par: LA FONDERIE "UNIVERSEL" ENR. VICTORIAVILLE, P. Q.

A VENDRE

Belle propriété appartenant autrefois à Mme Wilfrid Paris, rue St-François, s'adresser à: LA FONDERIE "UNIVERSEL" ENR. 282 rue Notre-Dame, Victoriaville.

POUSSINS BRAY

Le couvoir Bray a des poussins dans presque toutes les catégories pour livraison immédiate, de même que quelques coquets. En vous tenant au courant des marchés, vous vous convaincrez que les volailles sont appelées à remplacer le manque de viandes. Commandez vos poussins Bray immédiatement. Agents: Maurice Léveillé, Aston Jct.; J.-H. Rondeau, Ste-Elisabeth; Méderic Breton, Plessisville; Wm. Hamel, 25 rue Arthur, Victoriaville.

LES MAINS, SUPPLIANTS ils implorent votre aide

DES millions d'innocentes victimes de la guerre sont privées de nourriture, de linge, et de soins médicaux appropriés.

En collaboration avec la Croix Rouge, nous sollicitons des fonds pour envoyer des secours requis d'urgence par nos malheureux compatriotes—secours qui sauveront le corps et ranimeront l'espoir dans les coeurs angoissés.

Il n'existe pour vous qu'un seul véritable moyen de témoigner votre sympathie à l'égard de ces affligés: une contribution généreuse à la Croix Rouge.

Leur détresse est si grande que nous ne pouvons restés sourds à leur prière.

DONNEZ A LA CROIX ROUGE ET DONNEZ GÉNEREUSEMENT

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES FONDS DE SECOURS AUX NATIONS UNIES

Un organisme composé des groupements suivants: Fonds des secours aux victimes belges de la guerre, Comité des relations Canada-France, Aide canadienne à la Russie, Les amis canadiens du Luxembourg, Les fonds de secours aux victimes Chinoises, Les fonds de secours au Danemark, Les œuvres de bienfaisance pour les victimes tchécoslovaques, Les fonds de secours aux victimes grecques de la guerre, Les fonds de secours aux Pays-Bas, Les fonds de secours à la Norvège, Les fonds de secours aux victimes Polonoises de la guerre, Les fonds de secours aux Yougoslaves.

BUREAU-CHIEF - 130, RUE QUÉEN, OTTAWA

H. William-M. Birks, I.L.D., Président
L'honorable Thomas Vian, C.R., Vice-président
M. Lawrence-J. Burpee, Secrétaire-trésorier

Inscrit sous la Loi sur les Secours de Guerre
Ministère des services nationaux de guerre

La CROIX-ROUGE leur prêtera assistance

• Figurez-vous, si vous le pouvez, les dégâts causés par les bombardements. Puis donnez à la Croix-Rouge pour qu'elle puisse continuer son aide bienfaitrice. Fournir le plasma, les secours médicaux et les objets de première nécessité aux victimes de ces bombardements n'est qu'une des fonctions de cette grande oeuvre humanitaire. Aidez-là à se maintenir.

Jamais votre aide n'a été aussi nécessaire!

DONNEZ À LA CROIX-ROUGE

Gracieuseté de **M O L S O N ' S**

L'Heure Littéraire

EXTRAITS

O toi, Destin trompeur qui nous triches, nous daubes,
Tu n'amoindras pas toutes leçons du ciel;
Tu n'éteindrás jamais les feux de l'arc-en-ciel,
L'aurore et ses coraux, ni la blancheur des aubes!

Le mystère du monde à nos yeux se dérobe,
Mais nous saurons vider tes coupes et ton fiel;
Apprenons que les fleurs, en nous offrant leur miel,
Ont fait de rayons doux leur bonheur pur et probe.

De tout souffle qui naît, de tout carmin défunt,
De tout mystère aussi notre âme s'est pêtée,
Sachons qu'en expirant la corole fêtrée!

Offre à son créateur sa beauté, son parfum;
Contre le vent mauvais, comme l'humble corolle,
Qu'à Dieu s'ouvre mon cœur et vers lui qu'il s'envole!

Louis-Joseph DOUCET

CHRONIQUE SPORTIVE

PAR GASTON GIROUARD

Alphonse et Côme Charland triomphent à Drummondville.

Côme Charland, le jeune skieur du club de ski de Victoriaville, s'est distingué dimanche dernier à Drummondville en se classant bon premier dans la course de 5 milles, qui groupait les meilleurs skieurs du club de Drummondville et de Victoriaville. Son frère Alphonse s'est classé deuxième, c'est donc dire que les deux représentants de notre ville se sont assurés les deux premières places dans cette attraction principale de la journée, qui fut un vrai succès.

Les différents concours eurent lieu au club de Golf au bord de la ville, où s'étaient rendues quelques 200 personnes assistées à ces épreuves. Le soir, le souper eut lieu au Restaurant Taft dans les salles de réceptions. Plusieurs personnages de marque rehaussaient de leur présence, entr'autres: M. Armand Cloutier, député fédéral, M. Robert Bernard, député provincial, M. le Dr. Dansereau, pro-maire, M. Paul Themens, président du club de ski de Victoriaville, Mlle Madeleine Grenier, Reine des Sports de Victoriaville, M. P. Leclerc, président du club Drummond et quelques autres dont les noms nous échappent.

Mlle Madeleine Grenier, Reine des Sports, de Victoriaville, accompagnait nos skieurs, dans cette excursion, et elle sut dignement nous faire honneur lorsqu'elle fit contact avec le monde sportif de Drummondville. — Hélas, le retour se fit trop tôt, et nous étions si bien là-bas. Mais, heureusement, rien nous empêcha d'y retourner. — Nous avons été reçus en rois, et nous tenons à les remercier très sincèrement pour cette magnifique réception, qui scelle encore davantage l'amitié déjà ex-

istante de ces deux clubs. Qu'on me permette maintenant de remercier ici les directeurs de ce journal, qui ont facilité la publication de potins sportifs, ils ont eu le cœur de satisfaire les abonnés, et soyez certains qu'ils ne ménagent pas leurs efforts pour arriver à ce but. Je remercie aussi les nombreux lecteurs pour le magnifique encouragement qu'ils m'ont témoigné durant les quelques semaines que j'eus la joie d'écrire pour eux, sous cette rubrique. — Pour des raisons personnelles, je dois discontinuer cette colonne sportive à regret, car je trouvais partout un accueil chaleureux et sincère. Encore une fois mes plus sincères remerciements, et je souhaite à "La Voix des Bois Francs", ce journal de chez-nous, tout le succès qu'il mérite. A chacun des nombreux lecteurs, mes plus sincères salutations.

UN EVENEMENT LITTÉRAIRE

Pour la première fois, on trouvera réunies dans UN SEUL VOLUME LES OEUVRES POÉTIQUES DE VICTOR HUGO

Ce livre contient In-extenso des recueils suivants:

- Odes et Ballades
- Les Orientales
- Les Chants du Crépuscule
- Les Feuilles d'Automne
- Les Voix Intérieures
- Les Rayons et les Ombres
- Les Châtiments
- Les Contemplations
- La Légende des Siècles
- Les Chansons des Rues et des Bois
- L'Année Terrible



Succulent pour la Boîte à Lunch et si facile à préparer!

PAIN ALL-BRAN AU RAISIN

1 œuf	2 1/4 tasses farine tamisée
1/4 tasse sucre	2 cuillères à thé poudre à pâte
1 tasse mélasse	1 1/2 cuillères à thé sel
1 tasse lait sur ou	1/2 cuillère à thé soude
1/2 tasse huile	1/4 tasse raisins coupés

Bien battre l'œuf. Ajouter sucre, mélasse, saindoux (fondu et refroidi) et All-Bran; bien mélanger; laisser jusqu'à disparition presque complète des liquides. Tamiser ensemble farine, poudre à pâte, sel et soude; ajouter au premier mélange avec raisins; brasser seulement jusqu'à disparition de la farine. Cuire dans béchère à pain graissée doublée d'un papier ciré dans four modéré (350° F.) environ 1 heure.

Succulent... et différent! Ce riche pain brun possède un goût de noisette que seul peut procurer le All-Bran Kellogg... et la texture douce et légère du All-Bran. Parfait pour la boîte à lunch parce que c'est un aliment sain que se garde frais. Découpez la recette dès maintenant et achetez All-Bran de votre épicerie aujourd'hui même. Boîtes de 2 grandeurs commodes. Fabriqué par Kellogg, London, Canada. Vous aide à rester régulier—naturellement!

All-Bran Kellogg

UN EVENEMENT LITTÉRAIRE!
COURS D'HISTOIRE DU CANADA
1760 — 1867
par
SIR THOMAS CHAPAI.
2 volumes. Près de 3,000 pages. L'œuvre maîtresse sur la période qui va de la conquête à la Confédération. Cette série complètera la série d'HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUEBEC, de Robert Rumilly, qui étudie la période 1867 à nos jours.
Prix: Broché: \$1.50 le volume
Prix de la série reliée toile sur demande.
BERNARD VALIQUETTE, Ltée.,
1420, rue Saint-Urbain, Montréal.

"BIOGRAPHIES"
(suite)
M. L'ABBE GEORGES DESILETS DE NICOLET
M. l'abbé Georges Désilets du Séminaire de Nicolet est né à Nicolet le 29 novembre 1866, de M. Isaie et de Léocadie Belcourt de Nicolet. Baptisé par M. l'abbé Lemire, ancien vicaire à Nicolet, plus tard Curé de Ham et actuellement décédé. M. l'abbé Georges Désilets a été le premier à émettre les postes émetteurs radiotélégraphique qui a été mis en fonction, à Nicolet, à l'évêché en janvier par M. l'abbé Désilets. C'était un appareil à faible portée, et les premières expériences furent faites avec le séminaire, bien que M. l'abbé ait fait des expériences seul, dès 1905. Plus tard M. Désilets a augmenté la puissance de son appareil et a communiqué avec le Rév. Frère Dominique de Nicolet, le Dr Honorius Ricard, de Grand'Mère, l'abbé Destroismaisons, de Ste-Croix de Lotbinière, le Père S. J., du Collège de Ste-Marie de Montréal, James Gill de Nicolet et Georges Caron aussi de Nicolet, ainsi qu'avec d'autres amateurs à divers endroits. M. Désilets a même conversé avec l'opérateur de la compagnie Marconi à Sault Ste-Marie. En 1912, M. l'abbé Désilets a mis en marche un appareil breveté au Canada et aux Etats-Unis, avec lequel il télégraphiait des notes musicales. Comme cet appareil disposait de trois gammes et demie avec demis-tons et un clavier, M. Désilets transmettait des airs complets avec un bon succès. C'est cette musique qui a attiré l'attention de plusieurs transatlantiques sur le beau fleuve St-Laurent. Pendant quelque temps M. l'abbé Désilets a mistifié leurs opérateurs, prenant plaisir à écouter, ensuite les commentaires qu'ils faisaient entre par télégraphie. Ils se demandaient d'au pouvait venir cette musi-

MISERICORDE INFINIE DE DIEU

Il en est qui craignent d'avoir trop péché pour être pardonnés. Mais la miséricorde de Dieu est aussi grande que sa puissance. Un jour le P. Millériot, prêchant une retraite, s'écria avec son langage pittoresque: "Messieurs, une supposition: Si Judas, au lieu de désespérer et de se pendre, fut allé trouver saint Pierre en lui disant: "Veux-tu me confesser?" saint Pierre eût répondu: "Agenouille-toi là et commence." "Oh! je suis bien malheureux, Pierre, j'ai vendu et trahi mon maître!" "Tu n'as fait que cela? Moi je suis bien plus coupable que toi, je l'ai trahi trois fois! Fais ton acte de contrition, que je te donne l'absolution."

L'impression produite par cette idée sublime, si bizarrement exposée, produisait une émotion indescriptible et salutaire. Voilà la miséricorde de Dieu.

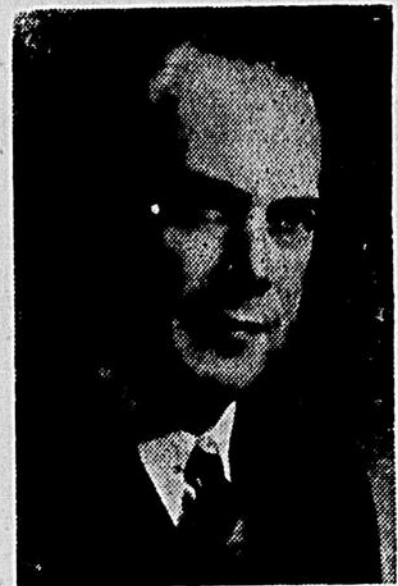
LA METROPOLITAN LIFE ACCUSE DES PROGRES EN 1944

Ottawa, le 15 mars 1945.—Le compte rendu annuel de la Metropolitan Life Insurance Company, qui est publié aujourd'hui, révèle que le portefeuille de la Compagnie en valeurs des Gouvernements du Canada et des Etats-Unis atteint \$3,066,445,698, soit 44 pour 100 de l'actif total. Au cours de 1944, la Metropolitan a haussé de \$713,070,098 le montant de ses placements en valeurs de ces deux pays.

Il y a eu augmentation des ventes en assurances-vie auprès de la population du Canada et des Etats-Unis. Le montant des assurances-vie à primes encaissées, assurances émises par la Metropolitan durant 1944, a été de \$2,064,042,459, ce qui porte à plus de 30 milliards de dollars le total de l'encours à la Compagnie.

Cette augmentation dans la vente des assurances et dans l'achat des valeurs des Gouvernements est l'indice de l'un des moyens employés pour combattre l'inflation. On reconnaît que les gens sont résolus à favoriser leurs meilleurs intérêts financiers et ceux de leur patrie, quand on constate que chaque campagne lancée pour vendre des obligations de guerre a largement dépassé son objectif élevé, et a accusé une augmentation notable dans les achats faits par les particuliers, tandis que les compagnies d'assurances-vie continuent à réaliser des affaires nouvelles dont le chiffre dépassait de beaucoup le niveau atteint avant la guerre.

La Metropolitan a versé plus d'un demi milliard de dollars à ses assurés, sous forme de bénéfices, au cours de l'année, et ce, à l'allure de \$4,900,95, en moyenne, par minute de chaque jour ouvrable. L'actif que la Compagnie possède au profit de ses détenteurs de polices, a augmenté de \$531,647,020 pour atteindre \$6,995,450,571.



EDWIN-C. McDONALD
Vice-Président Administrateur de la Direction Générale au Canada de la Metropolitan Life Insurance Company, qui révèle que, à date, la Compagnie a placé un total de \$156,558,108 en Emprunts de Guerre et en Obligations de la Victoire, au Canada.

M. Edwin-C. McDonald a fait remarquer que le total des sommes payées à des Canadiens, depuis que la Compagnie est venue au Canada, en 1872, ajouté aux capitaux qu'elle a de placés au Canada, dépasse d'au delà de \$249,350,000 le total des primes recouvrées des Canadiens. M. McDonald insiste également sur le fait qu'environ 2,250,000 personnes, au Canada, détiennent des polices de la Metropolitan, soit à peu près un Canadien sur cinq.

Les nouvelles assurances-vie, à prime encaissée, émises au Canada par la Metropolitan, en 1944, dépassaient de beaucoup 173 millions de dollars, ce qui a porté à \$1,675,170,538, le total de l'encours de la Compagnie, au Canada, à la fin de l'année. Les bénéfices versés à des assurés canadiens, en 1944, se sont montés à \$29,975,154.89. De cette somme, 65 pour 100 ont été payés à des assurés vivants.

"BIOGRAPHIES" (suite)

M. l'abbé Georges Désilets du Séminaire de Nicolet est né à Nicolet le 29 novembre 1866, de M. Isaie et de Léocadie Belcourt de Nicolet. Baptisé par M. l'abbé Lemire, ancien vicaire à Nicolet, plus tard Curé de Ham et actuellement décédé. M. l'abbé Georges Désilets a été le premier à émettre les postes émetteurs radiotélégraphique qui a été mis en fonction, à Nicolet, à l'évêché en janvier par M. l'abbé Désilets. C'était un appareil à faible portée, et les premières expériences furent faites avec le séminaire, bien que M. l'abbé ait fait des expériences seul, dès 1905. Plus tard M. Désilets a augmenté la puissance de son appareil et a communiqué avec le Rév. Frère Dominique de Nicolet, le Dr Honorius Ricard, de Grand'Mère, l'abbé Destroismaisons, de Ste-Croix de Lotbinière, le Père S. J., du Collège de Ste-Marie de Montréal, James Gill de Nicolet et Georges Caron aussi de Nicolet, ainsi qu'avec d'autres amateurs à divers endroits. M. Désilets a même conversé avec l'opérateur de la compagnie Marconi à Sault Ste-Marie. En 1912, M. l'abbé Désilets a mis en marche un appareil breveté au Canada et aux Etats-Unis, avec lequel il télégraphiait des notes musicales. Comme cet appareil disposait de trois gammes et demie avec demis-tons et un clavier, M. Désilets transmettait des airs complets avec un bon succès. C'est cette musique qui a attiré l'attention de plusieurs transatlantiques sur le beau fleuve St-Laurent. Pendant quelque temps M. l'abbé Désilets a mistifié leurs opérateurs, prenant plaisir à écouter, ensuite les commentaires qu'ils faisaient entre par télégraphie. Ils se demandaient d'au pouvait venir cette musi-

AUGMENTATION DES TAUX D'ASSURANCE-AUTOMOBILE A COMPTER DE MINUIT, LE 31 MARS 1945

Voici Pourquoi —

La diminution du coût des accidents que l'on avait escomptée lorsque les taux furent réduits en 1942 et en 1943 ne s'est pas réalisée... tandis que le coût des réparations et des remplacements a augmenté. Par conséquent, les Taux de Primes pour Blessures Corporelles et Dommages Matériels, ainsi que certains Taux pour Collision, seront augmentés de 20%. Toutefois, les Taux d'Incendie seront réduits de 10%.

Les nouvelles primes des polices ordinairement achetées par les propriétaires d'automobiles privées seront encore bien inférieures à celles de 1941.

En 1942, de même qu'en 1943, les compagnies soussignées ont volontairement réduit leurs taux pour Blessures Corporelles, Dommages Matériels et Collision concernant les automobiles classées dans les plus basses catégories de rationnement de l'essence.

Lorsqu'elles annoncèrent leurs réductions de 1943, les compagnies déclarent qu'elles avaient "décidé de tenir compte, dans l'établissement des nouveaux taux, de la diminution générale des risques de la circulation automobile à laquelle on pouvait raisonnablement s'attendre, bien qu'elle ne se fit pas encore produire".

La diminution espérée dans le coût des accidents (diminution sur laquelle était basée la réduction des taux) ne s'est pas réalisée. En outre, les réclamations pour Blessures Corporelles ont augmenté, cependant que les réparations des automobiles coûtent beaucoup plus cher qu'en 1942 ou en 1943.

Il est très important de remarquer que les nouveaux taux sont encore considérablement inférieurs à ce qu'ils étaient en 1941 pour une police ordinaire couvrant les Blessures Corporelles, les Dommages Matériels, l'Incendie et le Vol.

Les taux de certains types d'automobiles commerciales ont aussi été modifiés.

Si vous êtes actuellement assuré, les nouveaux taux s'appliqueront au renouvellement de votre police.

Publié par les Compagnies d'Assurance appartenant à la **CANADIAN UNDERWRITERS' ASSOCIATION** **INDEPENDENT AUTOMOBILE INSURANCE CONFERENCE**

Un petit orchestre formé au Séminaire de Nicolet vint tous les mercredis, jeudis et samedis joué au poste de M. Désilets, pendant une heure. Ceci dura jusqu'en 1923. Ils étaient entendus même aux Etats-Unis et à l'île du Prince-Edouard. Une nouvelle loi fut passée il y a quelques années interdisant aux amateurs toute émission musicale même sur les ondes cour-

The Shawinigan Water and Power Company

AVIS DE REMBOURSEMENT

Aux Détenteurs d'Obligations-Or Amortissables 4 1/2%, Première Hypothèque et à naissance en Fiducie, Série "A", de The Shawinigan Water and Power Company.

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux clauses de l'acte de fiducie concernant le gaz, l'électricité et le nantissement de la part de The Shawinigan Water and Power Company en faveur de Montreal Trust Company à titre de fiduciaire en date du 31 octobre 1927 gageant les obligations ci-dessus mentionnées, The Shawinigan Water and Power Company va rembourser toutes les obligations-or amortissables 4 1/2%, première hypothèque et à nantissement en fiducie Série "A", (desquelles devaient, en conformité de leurs clauses, venir à échéance le 1er octobre 1967) le 1er jour d'avril 1945 à 102% de leur montant principal, avec les intérêts courus à ladite date du 1er jour d'avril 1945, sur présentation et abandon des dites obligations avec tous les coupons d'intérêts y attachés échéant le 1er avril 1945 et subséquemment, au bureau principal de la Banque Royale du Canada en la Cité de Montréal, Canada, ou, au gré du détenteur, au bureau principal de la Bank of the Manhattan Company, dans le Borough de Manhattan en la Cité de New York, Etats-Unis d'Amérique, ou, au gré du détenteur, à la Bank of Scotland à Londres, Angleterre.

AVIS est en outre donné que si les obligations ainsi appelées au remboursement ne sont pas présentées, pour remboursement, le 1er jour d'avril 1945, tout intérêt sur lesdites obligations cessera de courir à compter du 1er jour d'avril 1945.

DATE à Montréal ce 27er jour de février 1945.

THE SHAWINIGAN WATER AND POWER COMPANY

H. G. Budden, Secrétaire.

NOTE:—Les détenteurs des obligations-or ci-dessus qui sont domiciliés au Canada peuvent, à leur choix, au lieu de remettre leurs titres pour remboursement à New York, les remettre pour remboursement au bureau principal de la Banque Royale du Canada à Montréal et recevoir de la monnaie canadienne au taux de \$110 pour chaque \$100 en monnaie américaine qu'ils auraient reçu s'ils avaient remis les dites obligations pour remboursement à New York.

Cette partie du montant de remboursement qui représente les intérêts courus sur les obligations sera passible de la taxe de 5% à la source qui est imposée aux personnes domiciliées au Canada par la section 98 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu en temps de guerre, laquelle taxe sera déduite à la date du paiement.

Il fallait protéger les annonceurs. Alors M. Désilets cessa ses activités. Enfin M. l'abbé Georges Désilets du Séminaire de Nicolet fut le premier de l'Amérique du Nord.

"Tout le monde doit aider la Croix-Rouge!"



"C'EST NOUS, LES BLESSÉS de guerre, et plus encore ceux qui ont le malheur d'être prisonniers des boches, qui savons tout le bien que fait la Croix-Rouge, sans distinction de rang ou de nationalité. Si nous n'avions pas eu les soins et les colis de la Croix-Rouge, nous n'aurions jamais revu le pays."

Ce grand blessé ou ce prisonnier rapatrié est l'un des millions de soldats et de civils qui ont été secourus dans des circonstances tragiques. Le monde entier proclame le dévouement, voire l'héroïsme, des membres de la Croix-Rouge.

Aussi, le devoir de tout citoyen est-il d'aider cette société dans l'intérêt des nôtres et au nom de l'humanité.

La Croix-Rouge a besoin de \$10,000,000 pour poursuivre son oeuvre. Donnez le plus possible, car jamais votre aide n'a été aussi nécessaire!

La misère est si grande dans les pays libérés, qu'à la demande du Gouvernement fédéral, le "Fonds de Secours Canadien pour les Alliés", représentant les oeuvres de secours de onze Nations Unies, collabore à la présente campagne nationale de souscription de la Croix-Rouge.

LA CROIX-ROUGE
A BESOIN IMMEDIATEMENT DE
\$10,000,000
OBJECTIF PROVINCIAL: \$2,250,000

LA CROIX-ROUGE + CANADIENNE

Nos dollars sauveront des milliers de vies

La tragédie de la Pologne

La Russie est à l'ordre du jour. Des écrivains, émergeant sans doute au budget de la propagande communiste, s'appliquent à louer sans mesure cette nation et son gouvernement; d'autres ne veulent exposer à son sujet que la vérité. Il se dit tant de choses actuellement de la Russie qu'il peut sembler fastidieux d'en parler. Tout de même, l'on voudra bien nous permettre quelques remarques très simples au sujet de la nouvelle tragédie polonaise dans laquelle la Russie joue le rôle du brigand et une autre nation, semble-t-il, celui des frères de Joseph! Il faut que des voix s'élèvent de partout, si faibles soient-elles, pour dénoncer les crimes.

En 1939, la Pologne formait un bel Etat catholique situé, hélas! entre l'Allemagne et la Russie.

L'Allemagne, dont les ambitions terrifiaient l'Europe, voulut s'emparer d'une portion du territoire polonais. La Pologne, se jugeant incapable de résister à Hitler, allait signer une entente avec lui. Mais l'Angleterre et la France lui suggèrent de résister en l'assurant de leur protection.

Ce que voyait Hitler, afin de ne pas être pris entre deux feux, demanda à Staline de signer avec lui un accord de non agression, et les deux dictateurs s'unirent dans un commun intérêt commun de conquête, le 23 août 1939.

Hitler attaque la Pologne qui se défend vaillamment. Quand Staline la trouve assez battue, il se joint aux Allemands et l'a fait envahir par ses troupes. Par ce geste, il enseigne à Mussolini l'art de poignarder habilement dans le dos un adversaire haletant.

Quelques jours plus tard, le 23 septembre, Hitler et Staline, unis dans le crime et la lâcheté, se partagent la Pologne, notre alliée.

L'indignation est à son comble. Pendant que la Russie ouvre ses portes aux déserteurs des armées françaises comme le traître Thorez; que les journaux de Moscou parlent avec dédain des "nations capitalistes", les Anglais et les Français flétrissent la félonie russe. Les ambassades soviétiques sont pratiquement fermées dans ces pays. Au Canada, le parti communiste, franchement pro-allemand, est mis hors la loi. Staline est considéré comme un malfaitteur, et ceux qui ne sont pas au courant des derniers triomphes du mal se demandent naïvement quel tribunal sera chargé d'examiner son dossier de criminel de guerre.

Ces jours derniers, en pensant aux accords de Staline et d'Hitler, conçus en 1939 et à leurs conséquences sanglantes, un évêque anglican écrivait à un Russe qui s'attaquait à ses opinions: "Je crois que si vous faites appel à votre expérience, vous verrez qu'en 1939, vous faisiez avec l'Allemagne un pacte qui encourageait celle-ci à mettre le feu aux poudres de la guerre mondiale en Europe. Si vous vous étiez tenue hors de la Pologne, il n'y aurait pas eu de guerre..."

Mais la Russie écoute ses ambitions et la guerre se fit. Un an plus tard: premier châtiement à la Russie! Hitler attaque son complice de la veille qui n'avait rien négligé pour éviter ce malheur. Dans la personne des deux dictateurs qui s'affrontaient apparut comme l'image de "Satan se dressant contre lui-même."

On sait que la Russie, distraite de sa chasse aux petits pays et plongée dans le combat malgré elle, se défendit avec vaillance.

Grâce aux Alliés dont l'aviation pilonnait sans arrêt les usines d'armes allemandes, les voies ferrées ennemies, etc., et dont les armées envahissaient l'Europe occidentale, la Russie reconquit son territoire perdu, et plus tard, entra de nouveau dans la Pologne.

Les membres du gouvernement polonais, réfugiés à Londres, connaissant la félonie russe, s'étaient d'abord opposé à l'entrée des troupes de Staline en Pologne, mais un accord entre les deux nations autorisa finalement la chose.

Or quand la Russie fut solidement établie en Pologne, elle lui demanda: premièrement les deux-cinquièmes de son territoire, autrement dit, la partie orientale qui contient les ressources naturelles les plus abondantes du pays et près de 7,000,000 de Polonais. En second lieu, elle plaça à la tête de l'autre fraction de ce malheureux peuple, un gouvernement de son choix formé de communistes polonais, de "quislings", par conséquent.

En compensation, la Russie offre une partie du territoire allemand conquis. Mais cette compensation est une espèce de perfidie. D'abord, il n'y aura pas d'espace vital pour les Polonais dans ce territoire annexé et rempli d'indigènes. Et ces derniers, humiliés, séparés de leurs compatriotes ne penseront qu'à la revanche. Ils ne formeront pas des sujets sûrs pour la République polonaise. Ils constitueront pour elle un élément de faiblesse et d'ennui. C'est sans doute ce que veut l'U.R.S.S., consciente de l'injustice qu'elle commet et désireuse de prévenir des réactions légitimes.

Or, voilà ce que les "Big three" ont décidé à la conférence de Yalta qui passera à l'Histoire comme un "Marché de dupes" et comme l'achat de la petite paix en livrant la chair, l'âme et la liberté d'un peuple. Et s'il est vrai, comme le prétend un écrivain polonais que la Pologne a été sacrifiée pour sauvegarder à l'Angleterre des champs de pétrole en Perse, nous demandons à la Divine Providence, juge des puissants et des faibles, d'exercer visiblement son inflexible justice dans un cas pareil!

Le chroniqueur Drew Pearson affirme que Churchill a résisté d'abord à Staline en objectant que les Allemands ne traverseraient pas le corridor polonais et en mettant de l'avant l'honneur britannique; mais il aurait cédé facilement devant les sophismes transparents du dictateur fasciste.

D'après le même chroniqueur, Roosevelt et Churchill auraient exigé "des élections libres pour le peuple polonais et faites selon le vote secret". C'a l'air que Staline hésita puis consentit. "à condition que les troupes polonaises combattant à l'étranger aient le temps de revenir au pays."

Qui pourrait se fier à la promesse de Staline? En Russie, il ne se fait des élections que pour sauver les apparences. En effet, les circonscriptions qui élisent un député ne peuvent choisir leurs candidats librement. Ceux-ci doivent appartenir au parti communiste qui ne représente qu'une fraction infime de la nation; ils doivent être approuvés par la direction de ce même parti de sorte qu'il ne se forme une Chambre ou "Praesidium suprême" exclusivement communiste "d'où la grande voix de l'opposition est bannie" et où tout s'incline devant la volonté d'acier du premier ministre permanent ou dictateur tout-puissant et ministre de la purge.

C'est sans doute ce procédé que l'on suivra en Pologne sous le Comité de Lublin et Staline lui ménage du temps pour qu'il puisse préparer sa cuisine électorale.

Quand les victoires de Staline à la conférence de Yalta furent connues, ce fut un délire d'enthousiasme dans tout l'U.R.S.S. Ailleurs, il n'y eut, d'une part, qu'une réjouissance officielle de commande, résonnant très faux et ne dissimulant qu'à demi une crainte immense.

D'autre part, dans les milieux non viciés par l'égoïsme ou non payés pour mentir, ce fut une déception douloureuse ainsi qu'un profond dédain. Après le discours de Churchill aux Communes, il s'écrivit: "La Pologne est froidement sacrifiée... Le premier ministre Churchill nous assure que les revendications de Moscou étaient légitimes; que le gouvernement polonais en exil doit changer son fusil d'épaule et coopérer avec le gouvernement polonais voulu par Moscou..."

"S'il faut en croire M. Churchill, lui-même et M. Roosevelt n'ont pas conscience de sacrifier la Pologne, de fouler aux pieds une clause précise de la Charte de l'Atlantique, d'abandonner la cause pour laquelle la guerre a été déclarée. Cette attitude de Londres et de Washington est tout à fait déprimante pour ceux qui croient que la paix sans la justice est impossible..."

M. Churchill prétend ne pas avoir agi sous l'empire de la crainte. Sous quelle influence a-t-il donc lâché ses alliés de la première heure?

Est-ce pour récompenser la Russie soviétique de sa trahison de 1917, alors que Lenine, pour ne pas être dérangé dans sa chasse au Tzar, signait une paix séparée avec les Allemands?

Est-ce pour récompenser Staline d'avoir préféré Hitler à l'Angleterre et à la France, en 1939, et d'avoir, en cette même année, "amené en exil et à la mort plus d'un million de Polonais qui refusèrent d'accepter la politique totalitaire médiévale de M. Staline..." (Edgar Ansel Morer.)

Est-ce pour le récompenser pour ne pas avoir aidé à dissiper le soupçon d'assassinat par les siens de 11,000 officiers et soldats polonais dans un camp de concentration?

Les Allemands ont accusé les Russes de ce crime. La Russie

leur a renvoyé la balle. Le gouvernement polonais en exil a voulu faire enquêter par une société neutre: La Croix Rouge, sur cette horrible tuerie. Staline devint si furieux de cette demande qu'il ne voulut plus reconnaître le gouvernement polonais légitime!

Lui-même Staline fit enquêter par ses créatures. Celles-ci opinèrent que le crime avait été perpétré par des Allemands. Dernièrement, quatre popes russes ont déclaré que ces meurtres avaient pour auteurs des bourreaux de leur nation. On fit fusiller ces ecclésiastiques. Est-ce pour récompenser Staline d'avoir accueilli des déserteurs de l'armée française, comme le communiste Thorez, au temps où elle intrigua pour Hitler. En voilà un qui n'a pas contribué aux luttes de l'underground et que Staline, cependant, a envoyé siéger dans les conseils politiques de la nation française!

Est-ce pour récompenser la nation polonaise d'avoir été loyale dès le début, et surtout, les courageux aviateurs polonais d'avoir défendu Londres au fort des attaques de 1940? Ce n'est pas le Comité de Lublin qui leur avait donné ce rôle honorable à jouer!

Pourquoi avoir agi de la sorte au mépris de la Charte de l'Atlantique? "Cette Charte est un guide et non une loi", dit-on... Ce n'est pas avec de l'esprit et avec des sophismes que l'on dissipera les épais nuages que les injustes lâchages accumulés à l'horizon; que l'on calmera l'indignation des gens sincères qui avaient cru se battre pour la liberté et non pas pour des marchés de Shylock!

Encore si l'on avait demandé quelques garanties de liberté linguistique et religieuse, pour la pauvre monnaie humaine que l'on livre à la Russie matérialiste! Après avoir convoqué les peuples à la croisade de la Liberté, on n'a pas pensé à cela.

Ne sait-on pas qu'en U.R.S.S., il est défendu de donner l'instruction religieuse dans les églises? qu'on ne peut s'y rendre que pour prier, autrement dit, que le peuple chrétien y est condamné à glisser dans l'ignorance complète de son Credo?

Quand on se représente le dévouement dépensé par les missionnaires pour convertir une seule âme à Jésus-Christ, comment peut-on laisser se perdre, sans réagir, des millions de croyants!

Cette odieuse politique sera modifiée ou le monde s'en ira au communisme. Que l'on continue à céder devant Staline et l'on verra se renouveler des sottises comme celle du procédé de vote à la future Société des Nations où la Russie prend soin de s'assurer l'impunité.

Staline, après s'être emparé d'une partie de la Pologne, avoir pris les moyens de tenir l'autre sous sa tutelle et d'y avoir immobilisé les patriotes par le problème des minorités, voudra encore s'asservir l'Allemagne mutilée en lui imposant son petit Comité de la libération nationale et en pervertissant les millions d'ouvriers allemands qu'il veut amener travailler en U.R.S.S. Il est déjà représenté en Belgique et en Hollande par des ministres communistes. En France, la politique communiste est manifeste par la nationalisation des services publics et de toute l'industrie lourde et par l'autorité des communistes qui se libèrent bientôt de De Gaulle après s'en être servi pour approcher de leurs fins. Les voilà en Yougoslavie, en Roumanie; ils ont failli prendre la Grèce de force...

Le détroit de la Manche est facile à traverser par Staline et ses propagandistes. Ces derniers se promènent aux Etats-Unis; ils ont des positions dans des grands journaux même de Montréal.

Ce sera le châtiement de nos grands états capitalistes d'être envahis par le mal auquel ils auront sacrifié d'autres pays et de ne se relever que dans des conditions très difficiles pour abattre la dictature égoïste, insatiable d'ambition et menaçante qu'ils n'auront pas voulu mâter en temps opportun.

En voyant l'imminence des dangers que nous courons par l'imprévoyance des chefs et l'absence de solides principes chrétiens, nous confessons notre faiblesse à Jésus-Christ, notre Roi, et nous le supplions de nous accorder sa divine et invincible protection!

L.P.L.

A PROPOS D'ALLOCATIONS!

Plusieurs lecteurs avaient souri à l'annonce des allocations. De l'argent, ça ne fait pas le bonheur, mais ça aide beaucoup. De nombreux pères avaient même calculé le montant à recevoir et tous vivaient un beau rêve dont ils croyaient la réalisation impossible. Peu importe que la loi soit mal faite, peu importe que le fédéral entre dans le domaine du provincial et même de la famille, pourvu que l'argent entre dans la poche du père.

Une ombre est cependant apparue à cet horizon si prometteur: Seuls les pères, ayant un revenu inférieur à \$1200, auraient droit aux allocations. C'est en vue de dissiper cette fausse rumeur et de ramener le sourire que je vous fais lire le questionnaire de M. André Roy, de l'Action Catholique au ministre de la Santé et du bien-être.

1. — Tous les pères de famille canadiens, quel que soit leur revenu, recevront-ils des allocations familiales?

1. — Tous les parents canadiens, quel que soit leur revenu, qui élèvent eux-mêmes leurs enfants peuvent recevoir les allocations familiales pour leurs enfants âgés de moins de seize ans.

2. — Comment les allocations seront-elles payées? Par chèque? Par mandat-poste? Chaque mois ou seulement au bout de l'année? Au nom de qui le chèque sera-t-il fait? A qui sera-t-il adressé? Au père de famille? A la mère? Au tuteur, selon le cas? Ou à l'enfant lui-même? Adressera-t-on un chèque par enfant ou un chèque total pour tous les enfants sujets aux allocations dans une même famille?

2. — Le Trésor fédéral enverra chaque mois par la poste un chèque couvrant toutes les allocations d'une même famille. Ce chèque sera adressé à la mère, au père ou au tuteur selon le cas.

3. — Pour les enfants nés après le 1er juillet 1945, commenceront-elles seulement avec la date de naissance ou, comme dans le cas de l'exemption de l'impôt sur le revenu, couvriront-elles toute l'année de la naissance?

3. — Dans le cas des enfants nés après le 1er juillet, 1945, les allocations commenceront le mois après la date de l'enregistrement de ces enfants chez le directeur régional des allocations familiales.

4. — L'exemption d'impôt sur le revenu de \$108.00 par enfant à charge constitue-t-elle une allocation familiale?

4. — L'exemption d'impôt pour les enfants à charge constitue, en effet, une sorte d'allocation familiale. La valeur de cette "allocation" varie cependant avec le revenu imposable et le nombre d'enfants du contribuable. C'est une erreur de croire que tous profitent de l'exemption jusqu'à concurrence de \$108.00 par enfant. Personne ne profite du montant de \$108.00 par enfant à moins que son revenu imposable ne soit suffisant pour absorber la pleine exemption. Il y a un grand nombre de cas-limites, mais on estime que sur 1,500,000 familles de contribuables canadiens, seulement 200,000 environ bénéficient à l'heure actuelle de leur pleine exemption pour les enfants à charge. Seulement ces familles ne profiteront pas des allocations familiales.

5. — Tout père de famille est-il obligé d'inscrire ses enfants sur les rôles du service des allocations familiales?

5. — Personne n'est obligé de faire enregistrer ses enfants pour les allocations familiales.

Les contribuables ont le choix (1) de demander les allocations ou (2) de renoncer à ce droit et réclamer leur pleine exemption d'impôt sur le revenu pour les enfants à charge.

6. — Y a-t-il des sanctions prévues par la loi ou ses règlements contre ceux qui s'abstiendraient de faire inscrire leurs enfants?

6. — Non.

7. — Pour éviter le double emploi des avantages prévus dans la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, comment le contribuable calculera-t-il son impôt?

7. — Personne ne profitera à la fois des allocations familiales et d'une pleine déduction d'impôt pour les enfants à charge. Si une personne reçoit les allocations familiales, le montant de la déduction pour les enfants à charge prévu par la Loi de l'im-

pôt de guerre sur le revenu sera réduit par le montant reçu en allocations familiales.

Toute personne qui ne sait au juste si elle profitera ou non des allocations devrait demander ces allocations et s'assurer de ne rien perdre. Le revenu d'un contribuable peut changer d'année en année; celui qui demande et reçoit les allocations ne risque rien.

8. — Lorsqu'un père de famille a neuf enfants, dont cinq, les aînés, ont dépassé l'âge d'obtenir des allocations familiales, les quatre autres, aux fins de la présente loi, sont-ils considérés comme un cinquième, un sixième et un septième, un huitième et un neuvième enfant ou comme les quatre premiers enfants entretenus par le père?

8. — Pour les fins de la Loi, la famille ne comprend que les enfants de moins de 16 ans. Ces enfants sont les seuls à être enregistrés. Le premier enfant de moins de 16 ans est donc l'enfant le plus âgé. Dans le cas que vous citez, les quatre enfants de moins de 16 ans comptent comme le premier, le deuxième, le troisième et le quatrième de la famille.

DEVINETTE

3 — Un fin voleur rencontre sur le chemin, Gaston que sa maman a envoyé faire des commissions.

— Ta maman t'a donné de l'argent pour aller au restaurant. Donne-moi 4 sous et je doublerai la somme restant dans ta bourse. Voilà fait.

— Donne-moi encore 4 sous et je doublerai encore ce qui te restera. Parfait.

— Donne-moi une troisième fois 4 sous et je doublerai encore ton reste.

Le petit Gaston n'avait plus rien. Quelle somme sa mère lui avait-elle donnée?

REPONSE

3 — Gaston avait 7 sous au début.

Si en doublant le dernier reste, on obtient zéro, c'est qu'il restait 4 sous à l'enfant après la seconde opération; c'est-à-dire 2 sous doublés par le voleur. Au début de la seconde opération, l'enfant avait donc 4 + 2 = 6 sous; c'est-à-dire qu'il lui restait à la fin de la première opération 3 sous que doubla le voleur. Il avait donc 4 + 3 = 7 sous.

Tél: 707-348

Théâtre Victoria VICTORIAVILLE

OUVERTURE TOUS LES SOIRS A 8 HEURES

Admission: 30 - 40 cts.

MATINEE CHAQUE SAMEDI ET DIMANCHE A 2.30 HRES.

Admission: 25 - 30 cts.

Toutes taxes incluses.

SAMEDI, LUNDI, 17, 19 MARS

René Dary, Libe Vialla et Aimos, dans le grand succès: "LE CAFE DU PORT"

En plus: Sujets courts, Cartoon, Comédie.

DIMANCHE, 18, SEULEMENT PROGRAMME DOUBLE:

2.30 — 8.00 p. m.

"THE CANTERVILLE GHOST"

Margaret O'Brien, Charles Laughton, Robert Young.

4.00 — 9.30 p. m.:

"LOUISIANA HAYRIE"

Judy Ganova, Richard Lane.

MARDI, MERCREDI, 20, 21 PROGRAMME DOUBLE:

8.00 p. m.:

"BRIDE BY MISTAKE"

Laraine Day, Alan Marshall, Marsha Hunt.

9.30 p. m.:

"PARDON MY RHYTHM"

Gloria Jean et Bob Crosby & Orch.

En plus: Actualités.

JEUDI, VENDREDI, 22, 23 PROGRAMME DOUBLE:

8.00 hres:

"ACTION IN ARABIA"

Grand film d'aventures avec George Sanders et Gene Lockhart.

9.20 hres:

"HIYA SAILOR"

Donald Woods, Elyse Knox, Ray Eberle & Orch.

MIDNIGHT SHOW A 11 HRES:

VENDREDI, SAMEDI, 23, 24

Brad Taylor et Ruth Terry, dans:

"SING NEIGHBOR SING"

Adm. Générale: 20c taxes incl.

ATTENTION! —

MERCREDI, JEUDI, VENDREDI, 23, 29, 30 MARS:

Un Film d'une rare beauté, en couleurs merveilleuses.

"THUNDERHEAD, SON OF FLICKA"

LISEZ

ET FAITES

LIRE

VOTRE JOURNAL

Avec les compliments de

ARTHUR MARTIN

Géants de CONSOLIDATED OPTICAL LTD NICOLET

L'homme le plus riche du monde

Souvent on se pose des questions.

L'autre soir au cours d'une soirée récréative, on se lançait une multitude de points d'interrogation.

Soudain, une jeune fille d'une voix claire s'écrie: "Quel est l'homme le plus riche du monde?"

En un rien de temps des cris viennent de tous côtés, c'est le fils de Roosevelt... c'est l'héritier du trône de Belgique... c'est Guy Berry chanteur renommé... enfin, Louis se lève et dit: c'est Trudeau, le champion du monde de la catégorie des poids mi-lourd!!!

Un bon petit jaciste, appelé Jacques, prétend que c'est le président général de la J.A.C.; il n'est pas riche en argent sonnante, mais il possède une richesse intellectuelle et morale, que ni le temps ni les voleurs ne pourront lui enlever.


Le plus jeune de l'assemblée, Paul, n'avait rien dit. Il prononce le jugement le plus sage: "Le plus riche du monde, dit-il, c'est celui qui possède le bon Dieu dans son cœur; c'est celui qui travaille, souffre, prie et s'amuse en union avec Dieu. Toutes ses actions sont faites en vue de plaire à son Père du ciel. L'homme le plus riche du monde c'est celui qui ressemble le plus au Christ."

Paul, tu es bien dit. Je partage ton opinion. Aucune richesse au monde ne se compare à la richesse de l'âme. La grâce sanctifiante, est la seule vraie richesse, la seule durable. Avec elle on achète son billet pour le Ciel.

JEAN GUY...

PLUS RIEN N'IMPORTE, SAUF LA VICTOIRE

ÊTES-VOUS DISPOSÉ À PRÊTER VINGT-CINQ CENTS PAR SEMAINE POUR "MÊTER LA VICTOIRE?"



Picobac

LE CHOIX DES TABACS Il A bon goût dans la pipe

Gaudet et Vigeant

AVOCATS - PROCUREURS

NICOLET P. Q.

David Deshaies

A.D.B.A. Architecte

NICOLET, P. Q.

C.P. 74 C.P. 118

ARTHUR BELIVEAU, C.R.

AVOCAT ET PROCUREUR

NO 42 RUE DES CASERNES TROIS-RIVIERES, P. Q.

Tél.: 556